

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [eloiselle-college-st-paul-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/546bfee4d994ec734f27dc16>

Date d'obtention : 2025-01-24 16:13:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto se veut bienveillante et efficace à l'égard de l'ensemble des jeunes impliqués. Elle respecte leur intégrité et elle permet de rapidement consolider les informations et procéder aux interventions dans le but de cesser la diffusion.

La trousse encadre bien les intervenants.es scolaires en offrant des étapes simples et un questionnaire qui assure l'obtention de faits sans nuire à une possible enquête. C'est un partenariat qui regroupe les forces et les obligations de chaque corps de métier. La méthode Sexto est rassurante pour un milieu scolaire, ainsi que pour notre communauté.

Étapes

- 1) Dès que nous recevons une information concernant de la possible pornographie juvénile en circulation dans notre établissement, déployer le Protocole Sexto et rencontrer l'ensemble des élèves concernés de façon individuelle.
- 2) Lors de la rencontre, remplir la grille d'évaluation de l'incident avec les jeunes impliqués et les témoins, un à un. Être rassurante lors de mes rencontres et m'assurer que la victime distingue une erreur de jugement et la personne qu'elle est. Faire preuve de discrétion afin de veiller à protéger les élèves impliqués ou les témoins qui ont fourni de l'information. En tout temps, lors de mes interventions, si la nature de l'information recueillie semble être de nature malveillante, je cesse toute intervention et je communique immédiatement avec mon service de police qui prendra le relais.
- 3) Le geste semble être le résultat d'une intention impulsive, je rencontre le jeune instigateur pour obtenir sa version. Si la situation semble impliquée l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile, je confisque le ou les appareils technologiques. Si le jeune refuse de remettre ses outils technologiques, je communique immédiatement avec le service de police. Si le jeune accepte de remettre son cellulaire, ne jamais regarder le contenu des cellulaires et ne pas demander les mots de passe. L'élève dont le cellulaire est saisi devra l'éteindre lui-même. Ensuite, mettre le cellulaire dans un sac scellé prévu à cet effet en présence de l'élève.

4) Je communique avec mon service de police ou mon policier éducateur.

5) Je communique avec les parents des élèves impliqués afin de leur mentionner mes interventions, le protocole d'intervention ainsi que les démarches à venir.

6) Je m'assure que la situation est signalée à la DPJ.

En parallèle, si la situation prend de l'ampleur dans notre milieu, mettre l'importance sur la vie privée de la victime et demander aux jeunes d'éviter de parler de l'incident.

En utilisant cette méthode, je me sens bien outillée et par le fait même encore plus rassurante auprès de mes élèves. Cette méthode est adaptée aux besoins de nos jeunes qui malgré la sensibilisation, restent des adolescents.es en quête de plaisir dans un monde virtuel qui semble si confidentiel. Je suis très satisfaite de ma formation et je me sens confiante d'accompagner mes élèves, leurs parents, ainsi que mes collègues si nous devons vivre une situation où le Protocole serait déployé.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si nous avons un doute que de la pornographie juvénile circule, nous nous devons d'intervenir. Ne jamais regarder le contenu d'un appareil électronique pouvant contenir de la pornographie juvénile.

Être rassurant auprès de la victime, ainsi qu'auprès de l'ensemble des jeunes impliqués.

Si un parent se présente à l'école à la suite d'une situation survenue avec son enfant concernant de la possible pornographie juvénile, le référer à son service de police afin d'être bien accompagné et prit en charge.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui m'apparaît la plus délicate est lors de la saisie du cellulaire. Cela pourrait engendrer une grande réaction auprès de mon élève. Je crois que ce moment peut devenir très anxiogène pour lui et il aura possiblement tendance à se soucier de la réaction de ses parents. Mon rôle d'intervenante prendra tout son sens à ce moment là. Le Protocole Sexto étant un outil complet et encadrant nous permet de procéder en respectant l'intégrité de tous et chacun.

Merci beaucoup pour l'excellente formation !

Émilie Loiselle



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

